

CHARTRE

paysagère
ARCHITECTURALE
ENVIRONNEMENTALE

GRAND SITE DE FRANCE CONCA D'ORU

VIGNOBLE DE PATRIMONIO - GOLFE DE SAINT FLORENT

GUIDE PRATIQUE

IMPLANTATION DE Panneaux solaires sur TOITURE



SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Le contexte énergétique de la Corse	2
Les enjeux de l'insertion des panneaux solaires	2
LA PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE PAYSAGER ET ARCHITECTURALE	3
Les principales questions à se poser en amont du projet	3
Les typologies paysagères : enjeux et acceptabilité	5
RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES ET ARCHITECTURALES GÉNÉRALES	7
Le soin d'insertion sur le bâtiment hôte	7
Le choix d'implantation sur toiture	8
Le choix des panneaux solaires	10
RECOMMANDATIONS PAR TYPOLOGIES PAYSAGÈRES ET ARCHITECTURALES DU GRAND SITE	11
Les centres anciens	11
Les périphéries des centres anciens	12
Les zones pavillonnaires	13
Les bâtiments isolés au sein des zones agricoles et du vignoble	14
DEPOSER SON PROJET	15
La commission d'accompagnement et de concertation du Grand Site	15
La procédure à suivre	15

PREAMBULE

LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE

La Corse, par sa géographie et son histoire témoigne d'un contexte énergétique particulier, très dépendant de la production énergétique extérieure à l'île et aux énergies fossiles. Elle possède un taux d'autonomie énergétique estimé à 13,9% seulement. Au regard du changement climatique, de la transition énergétique souhaitable, d'une volonté de baisse des émissions de gaz à effet de serre, il est prévu par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2015 une augmentation de + 120 MW de puissance installée en panneaux solaires en Corse, dont 80 MW en petites installations. Cette stratégie s'insère dans un contexte où les usages quotidiens des corses reposent principalement sur le recours au pétrole avec **une moyenne de 6,9 tonnes de équivalent CO₂ par habitant** pour un objectif à 2050 de **2 tonnes d'émissions par habitant**.

LES ENJEUX DE L'INSERTION DES PANNEAUX SOLAIRES

La dynamique annoncée implique **des modifications des paysages corses** dans un contexte où **ils assurent l'attractivité**, notamment touristique, du territoire. A l'échelle individuelle, les habitants du Grand Site de France Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent, souhaitent **participer à cet effort de production énergétique locale**. Ces initiatives relèvent de préoccupations écologiques ou économiques et impliquent l'apparition potentielle **d'installations photovoltaïques ou solaires thermiques venant composer avec un paysage identifié comme patrimonial et remarquable**. Ces installations implantées de manière isolée peuvent dégrader les paysages du Grand Site de France. La valeur patrimoniale implique une exigence accrue en matière de qualité paysagère ; ce guide opérationnel vise à accompagner cette exigence.

RÉALISATION

Mona LE FUR & Vincent COLLARD, Paysagiste-concepteur, Territoires et Paysages
Dorothée TOMI, Architecte, L'atelier Olivacce

La prise en compte du contexte paysager et architectural

L'implantation de panneaux solaires sur toiture se doit de **répondre à des exigences de qualité d'insertion paysagère et architecturale**. Le porteur de projet doit veiller à :

- **La prise en compte du contexte paysager**, qui s'attache à savoir **comment le projet interagit avec son environnement**,
- **Le soin d'insertion sur le bâtiment hôte**, qui veille à ce que **les panneaux ne viennent pas détériorer la qualité architecturale du bâtiment** et par extension le paysage, voire à ce que l'intervention vienne améliorer l'existant.

LES PRINCIPALES QUESTIONS À SE POSER EN AMONT DU PROJET

L'installation de panneaux solaires sur un toit modifie le paysage et peut potentiellement le détériorer. Afin d'éviter cet écueil, il est essentiel de **replacer le projet de panneaux solaires dans son contexte urbain et paysager**, et ce à différentes échelles de perception :

- Comment le projet interagit avec le paysage ?
- Quelle incidence le projet a-t-il dans la vue d'ensemble du village ou du hameau ?
- Voit-on le projet depuis des lieux importants ?
(les places et les espaces publics, le parvis de l'Eglise, la place du village, la terrasse du café du village, les monuments historiques, les églises et les chapelles, les routes en balcons, la façade maritime du Grand Site...)
- Est-ce que le projet interagit avec des composantes symboliques du paysage ? Les concurrence-t-il visuellement ?
(Sant'Anghjulu, collines boisées du vignoble, multitude de panneaux solaires venant miter le paysage...)
- Comment le projet est perçu depuis les belvédères principaux du Grand Site ?
(col de Teghime, belvédère de Barbaggio, l'arrivée par la façade maritime orientale de Saint Florent, les routes départementales n°333 et n°38, les routes en balcon.)

Les lieux cités sont incontournables afin d'étudier la prégnance visuelle d'un projet de panneaux solaires sur toiture.



Depuis la D38 et les belvédères du Grand Site, comment mon projet interagit avec le paysage ? Est-ce qu'une toiture solaire vient concurrencer les composantes naturelles des lieux ?

GUIDE DES RECOMMANDATIONS

IMPLANTATION DE PANNEAUX SOLAIRES SUR TOITURE

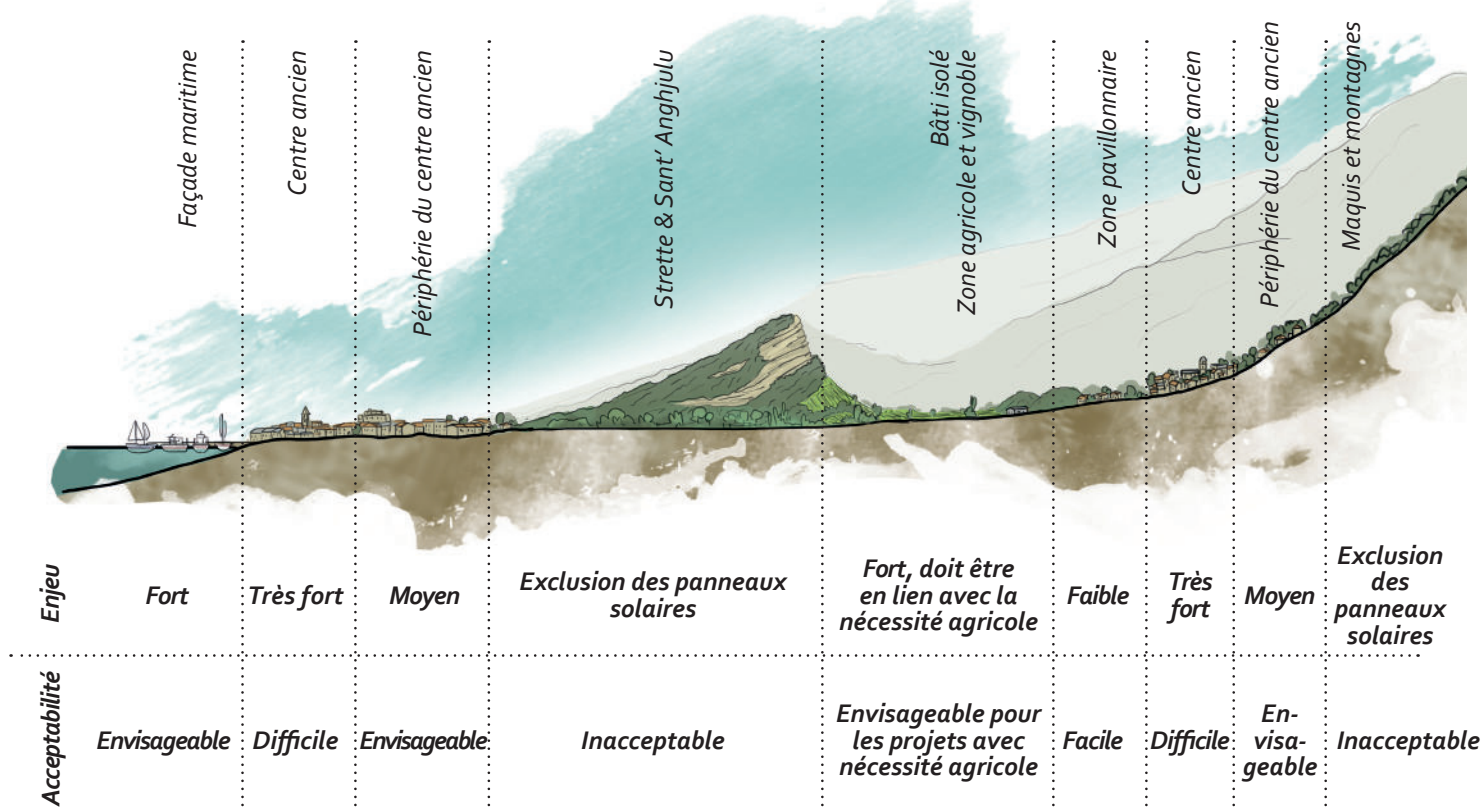
Cette analyse sur le terrain, permet aussi de **considérer la distance entre le projet d'implantation de panneaux solaires et les lieux d'intérêts**. Pour une surface importante (plus de 100 m²), l'acceptabilité du projet va dépendre de la distance de la toiture à des points d'intérêts (entrée de village, belvédère, route). Plus la distance sera éloignée, plus l'acceptabilité sera grande, et inversement.



Exemple d'un projet de toiture solaire sur une maison individuelle, vue depuis le belvédère de Barbaggio et vue depuis la rue. La vue proche et la vue éloignée du projet permettent de prendre en compte l'acceptabilité du projet. Si depuis le belvédère, l'installation est imperceptible, depuis la rue, elle l'est davantage.

LES TYPOLOGIES PAYSAGÈRES : ENJEUX ET ACCEPTABILITÉ

Selon la localisation du projet et son paysage environnant, les enjeux ne sont pas les mêmes et l'acceptabilité d'un projet peut être plus ou moins difficile. Les acteurs se sont accordés sur des typologies paysagères ainsi que sur une **volonté forte de protéger les *strette* et d'encourager l'harmonie du développement du paysage viticole et agricole**. En effet, la concurrence visuelle potentielle de telles infrastructures avec les composantes du paysage agricole et naturel du cœur de site et des *strette* rend complexe l'installation de panneaux solaires. Néanmoins, **l'ensemble des projets sont analysés au cas par cas en fonction de leur localisation et selon la typologie paysagère.**



Coupe de principe du Grand Site : typologies paysagères, enjeux respectifs et acceptabilité potentielle des capteurs solaires. Chaque projet est analysé au cas par cas selon sa localisation, sa typologie et sa mise en œuvre.

GUIDE DES RECOMMANDATIONS IMPLANTATION DE PANNEAUX SOLAIRES SUR TOITURE

IMPLANTATION DE PANNEAUX SOLAIRES SUR TOITURE

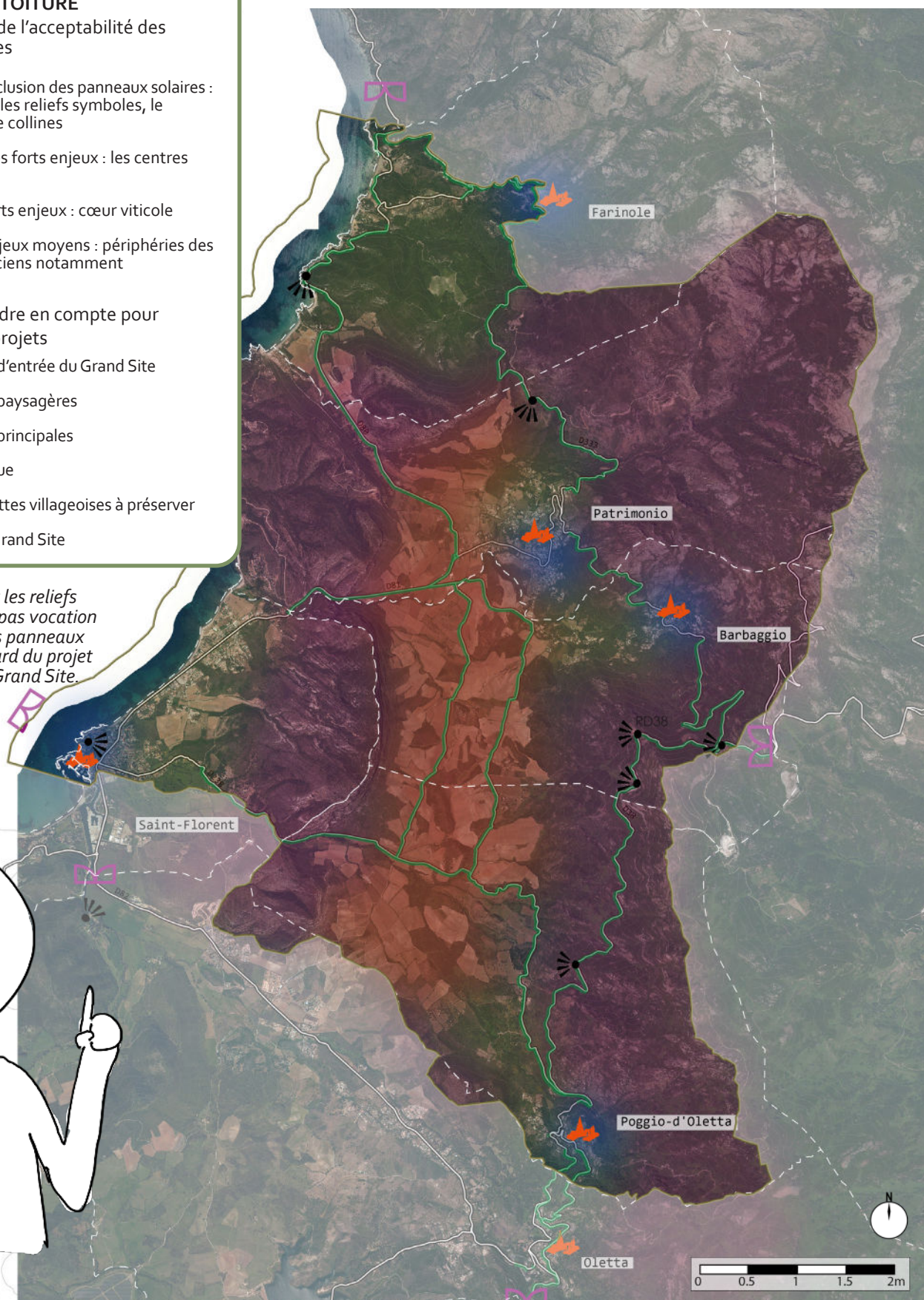
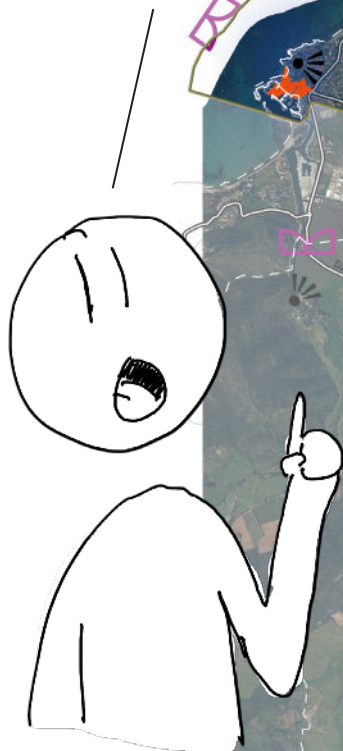
Enjeux vis-à-vis de l'acceptabilité des panneaux solaires

-  Zones d'exclusion des panneaux solaires : les strette, les reliefs symboles, le chapelet de collines
-  Zones à très forts enjeux : les centres historiques
-  Zones à forts enjeux : cœur viticole
-  Zones à enjeux moyens : périphéries des centres anciens notamment

Éléments à prendre en compte pour l'ensemble des projets

-  Les portes d'entrée du Grand Site
-  Les routes paysagères
-  Les routes principales
-  Points de vue
-  Les silhouettes villageoises à préserver
-  Limite du Grand Site

Les Strette et les reliefs symboles n'ont pas vocation à accueillir des panneaux solaires au regard du projet paysager du Grand Site.

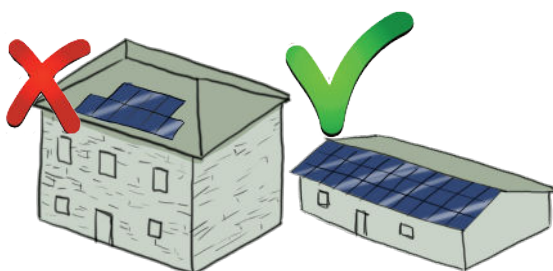


Sensibilités des différentes typologies paysagères et architecturales et enjeux respectifs quant à l'acceptabilité potentielle des capteurs solaires.

Recommandations paysagères et architecturales générales

LE SOIN D'INSERTION SUR LE BÂTIMENT HÔTE

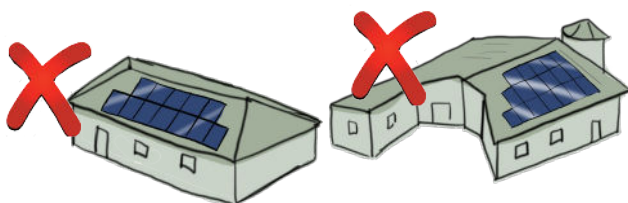
Trois éléments sont toujours à prendre en compte dans le soin d'insertion des panneaux solaires sur le bâtiment hôte :



Une maison de maître accueille moins facilement des panneaux solaires qu'un pavillon car sa valeur historique et patrimoniale est forte.

LA VALEUR PATRIMONIALE DU BÂTI

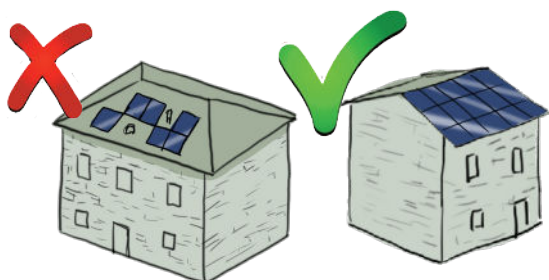
Un bâtiment de plusieurs siècles possède une valeur patrimoniale plus forte qu'un pavillon des années 2000 car il porte l'histoire du lieu. L'installation de panneaux solaires, par le contraste de matériaux peut **provoquer un sentiment de rupture trop fort** pour les habitants et visiteurs ; comme c'est le cas avec les toitures en lauzes.



Un toit à 4 pans ou un toit dissymétrique implique nécessairement un effet de créneaux qui complexifie la lecture du bâti.

LA FORME DE LA TOITURE

Les toitures à deux pans de forme simple, rectangulaire intègrent généralement mieux les panneaux solaires. Les toitures **dissymétriques ou à 4 pans ne permettent pas** une couverture complète du pan et entraînent souvent des installations en créneaux **plus complexes** à lire dans le paysage, l'installation devient très prégnante.



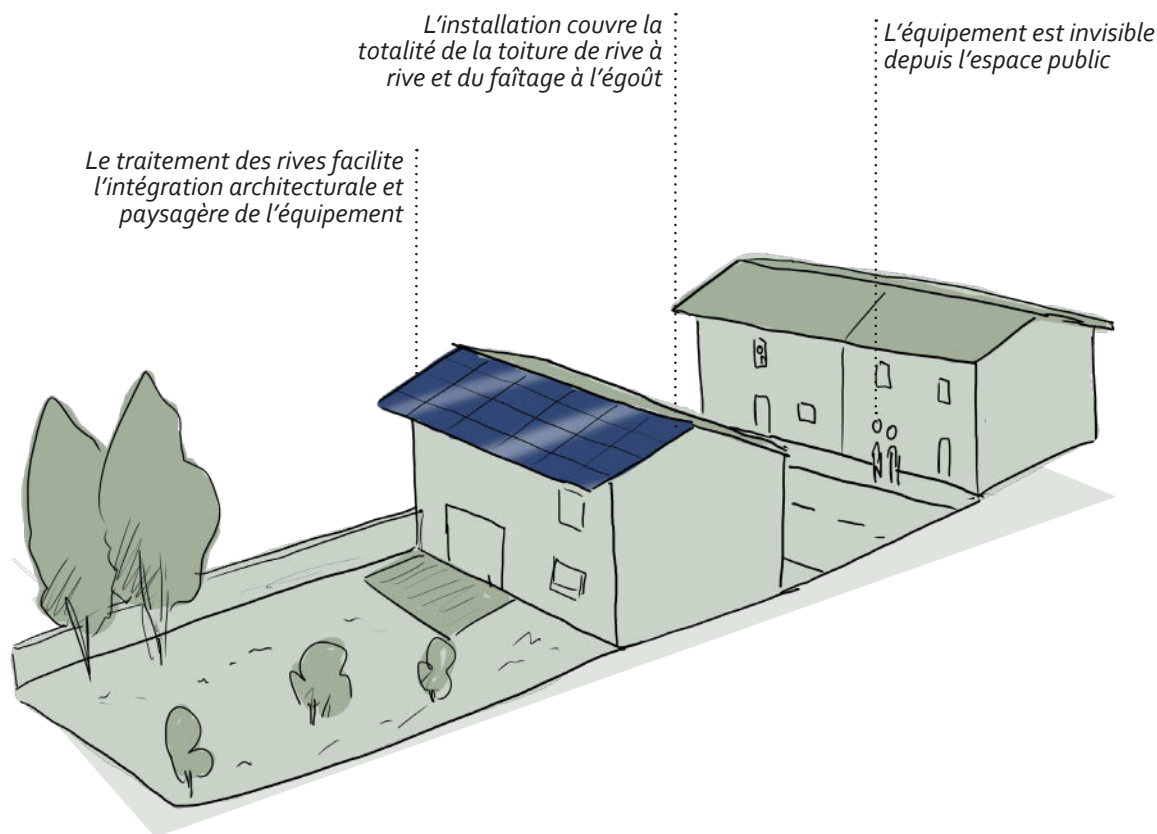
Plus la composition est complexe, plus elle attire l'œil, limite la lecture du bâti dans son ensemble et concurrence visuellement le reste du paysage.

LA COMPOSITION D'ENSEMBLE

La composition des panneaux solaires sur la toiture joue un rôle important. Plus l'installation comporte de **décrochés, de créneaux ou de contrastes de couleurs**, plus celle-ci est **complexe** à lire dans le paysage et sur l'édifice. Plus l'installation épouse l'intégralité du pan de toiture, de rive à rive et de faitage à égout, plus **celle-ci est simple à lire** sur le bâtiment et moins prégnante visuellement.

LE CHOIX D'IMPLANTATION SUR TOITURE : CONCILIER PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET PRÉSERVATION DU PAYSAGE ET DE L'ARCHITECTURE DU GRAND SITE.

- Privilégier la **moindre visibilité des panneaux solaires** depuis les espaces publics importants et les principaux belvédères.
- Viser la couverture totale du pan de toit. **De rive à rive et du faîtage à l'égout**. Si la couverture totale n'est pas envisageable, privilégier une bande régulière et rectangulaire de rive à rive et **dans le même plan que la couverture**.
- Privilégier l'intégration des éléments techniques à l'intérieur du bâti ou en boîtier extérieur habillé (armoires électriques).
- Traiter avec soin les **rives rampantes, les rives d'égout et les faîtages** par la **pose de cornières** pour masquer la lecture des tranches des équipements solaires. Privilégier des **cornières de la même couleur que les panneaux**.



Privilégier la discrétion maximale des équipements, viser l'homogénéité d'installation par des formes simples, une couverture totale de la toiture. Viser la discrétion des éléments techniques et des raccords de toitures.

- Eviter les **ruptures dans l'homogénéité architecturale et paysagère** du bâti hôte. L'installation doit s'intégrer pleinement à la construction, comme un élément d'architecture à part entière.
- Adapter le **schéma de pose des panneaux solaires** sur toiture à la configuration de cette dernière. Selon la configuration de la toiture, la pose des panneaux peut s'envisager dans le sens **portrait ou paysage**. Le sens des panneaux peut permettre de répondre au besoin de couverture totale de la toiture et/ ou d'harmonie d'insertion lié au contexte (typologie des panneaux voisins, éléments du paysage ...).
- **Proscrire l'implantation de panneaux sur les toits à 4 pans, ou à pan dissymétrique.** Privilégier l'implantation de panneaux solaires sur **des bâtiments à 2 pans réguliers et rectangulaires**.
- **Proscrire l'implantation de panneaux dispatchés sur la toiture** créant un effet mosaïque venant complexifier la lecture du bâtiment et du paysage.
- Dans le cas d'une extension d'une installation existante, **privilégier des panneaux et un sens de pose identiques à ceux existants** afin de garantir l'homogénéité des panneaux sur la toiture.
- Éviter l'implantation de panneaux solaires sur les façades des bâtis.
- Si le bâti n'est pas apte à l'accueil de panneaux, la pose des panneaux est possible sur une **annexe** de type remise, garage, pergola... Néanmoins, la création d'une annexe uniquement dans l'objectif d'accueillir une toiture solaire n'est pas souhaitable, de même que toute construction artificialisant le sol, soit également pour les panneaux solaires au sol.

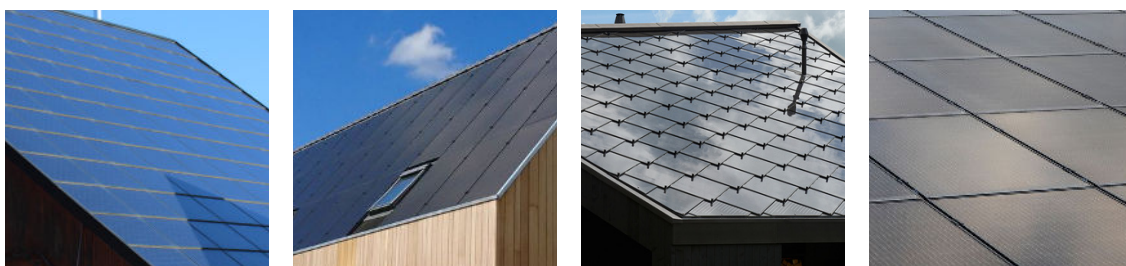


LE CHOIX DES PANNEAUX SOLAIRES

- Préférer des panneaux solaires dans une **gamme chromatique proche de la couleur du revêtement de la toiture d'accueil**. Pour les toitures en tuiles, proscrire l'implantation de panneaux noirs, privilégier l'emploi de panneaux brun-rouges ou d'imitation de tuiles.
- Opter pour des **teintes de panneaux sombres et mates** ne réfléchissant pas le soleil et veiller à une couleur unique et homogène des panneaux (châssis, profilés, cellules...).
- Privilégier l'**absence de cadres ou châssis ou des cadres et profilés fins** (dans la même teinte que les panneaux et mat), limiter le jointoiement entre panneaux au strict minimum.



Exemples de panneaux solaires à proscrire : cellules photovoltaïques prégnantes, jointoiement large, teinte très bleutée, châssis clairs, panneaux noirs sur tuiles, verre brillant, équipement technique visible...



Pour pergola



Exemples de panneaux et tuiles solaires recommandés, sans châssis et mats. La teinte brune peut parfois limiter l'impact du projet mais elle ne permettra jamais de reproduire la matérialité de vraies tuiles.

RÉFÉRENCES TECHNIQUES



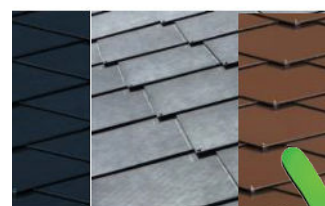
Panneau Full Black



Panneau rubis et ambre RAL 8007 et RAL 3007, cadre aluminium thermolaqué



Panneau et cadre argentés RAL 9007



Tuiles solaires 745 x 745 x 7.5 mm Noir (RAL 9005), terre cuite (RAL 8004) et grise (RAL 9006)

Recommandations paysagères et architecturales par typologies paysagères et architecturales du Grand site

Les typologies paysagères et architecturales répondent à des situations au sein du Grand Site sur lesquelles des projets d'implantation de panneaux solaires pourraient voir le jour. En fonction des typologies paysagères, les recommandations s'adaptent et se réévaluent selon les principes et propositions présentées ci-dessous.



LES CENTRES ANCIENS

Caractéristiques

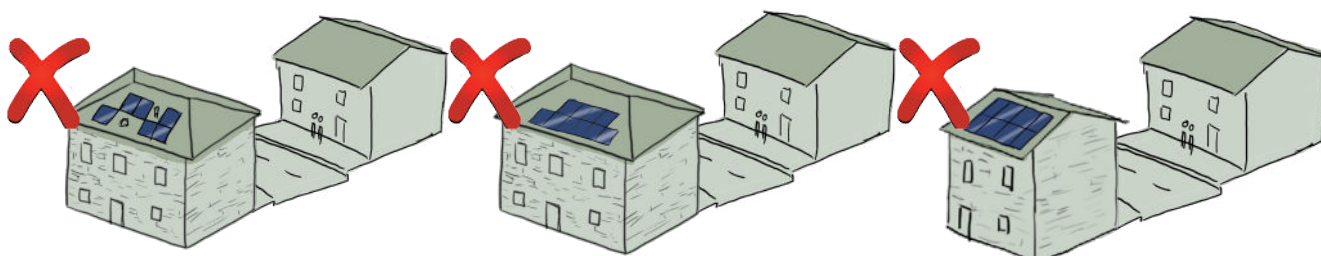
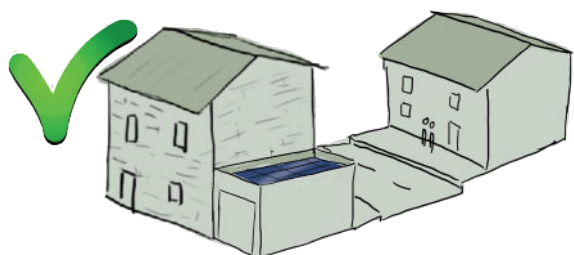
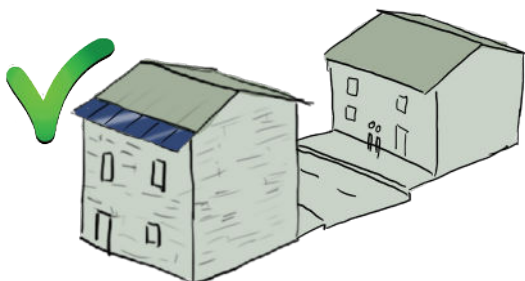
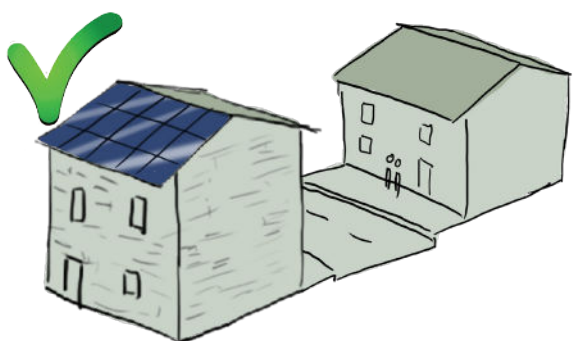
Les centres anciens composent avec des **bâties patrimoniaux** présentant une **implantation compacte**. Le bâti, implanté selon les pentes et la topographie, est orienté pour profiter du meilleur ensoleillement. Il se détache du paysage et crée des points d'appels et des points d'observation du grand paysage. **L'implantation de panneaux solaires dans les centres anciens présente des enjeux très forts vis-à-vis de la qualité du cadre de vie, de l'attractivité des centres anciens, de l'histoire des lieux ou encore de leur symbolique ; leur acceptabilité est donc difficile.**

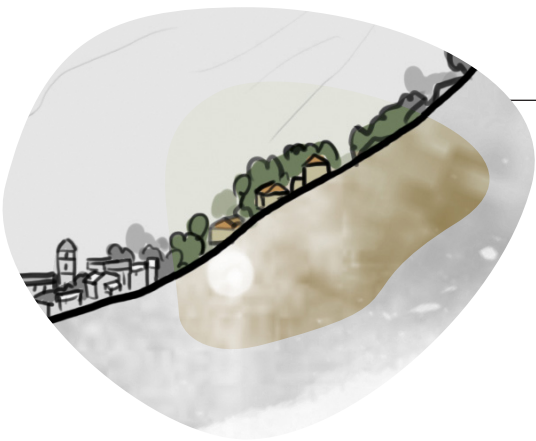
Principes

- La sauvegarde de l'homogénéité des silhouettes villageoises.
- La préservation des bâtiments remarquables d'implantation de panneaux solaires. **La pose de panneaux solaires sur toiture lauze n'est pas souhaitée.**

Recommandations

- Chercher **une implantation peu perceptible**, voire imperceptible, des espaces publics principaux (place, rue principale, parvis, etc.).
- **Préserver la toiture du volume principal des maisons**. La mise en œuvre de projets communs sur parkings, espaces et bâtiments permettant de desservir plusieurs foyers et préservant les toitures patrimoniales est à privilégier.
- **L'encastrement des panneaux solaires est non souhaité sur les toitures déjà construites**, cela vient complexifier l'installation. L'encastrement est possible lors d'un nouveau projet de construction et lorsque cela s'intègre correctement dans le bâtiment.





LES PÉRIPHÉRIES DES CENTRES ANCIENS

Caractéristiques

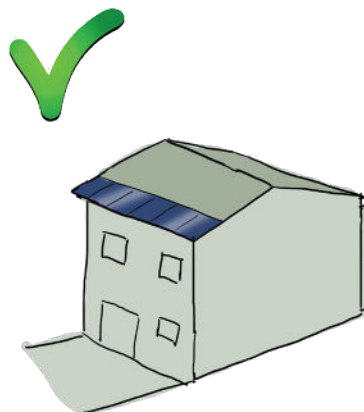
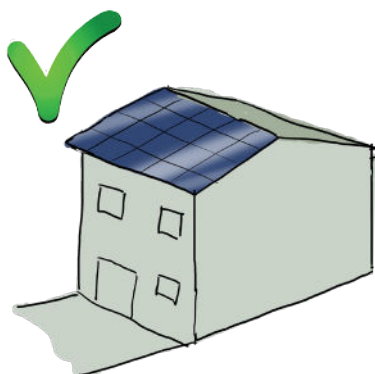
Les périphéries des centres anciens se définissent par un **tissu bâti diversifié** entre maisons individuelles, habitats collectifs, hôtels, caves, bâtiments publics... Les bâtiments présentent une diversité de **volumes et de formes** architecturales répondant à la diversité des usages et des habitants. Ces bâtis se qualifient par une insertion paysagère disparate au tissu existant et de nombreuses constructions en bordure des axes fréquentés.

Principes

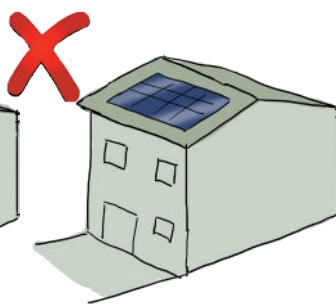
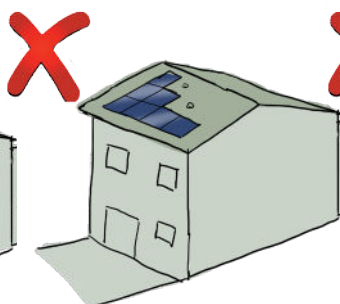
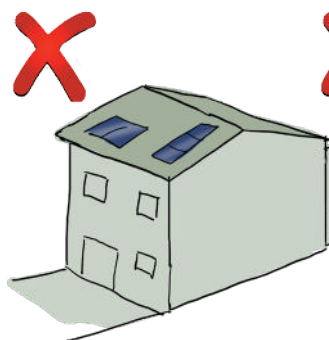
- La préservation de la qualité des entrées de commune.
- La prise en compte de la pluralité des formes, des volumes et **des projets existants** afin d'éviter une complexification du paysage des périphéries des centres anciens.

Recommandations

- Profiter des toitures solaires pour **requalifier certains bâtiments** (prégnance visuelle de la couverture taule d'acier face au photovoltaïque...).
- Prendre en compte **le potentiel des toitures annexes au bâti principal** pouvant accueillir des panneaux solaires (caractéristiques patrimoniales plus faibles, absence de visibilité ...) : garage, pergola, ... **Eviter le recours aux structures standardisées.**



Les recommandations émises pour les centres anciens sont applicables pour les périphéries des centres anciens, où l'enjeu est moyen et l'acceptabilité envisageable.





LES ZONES PAVILLONNAIRES

Caractéristiques

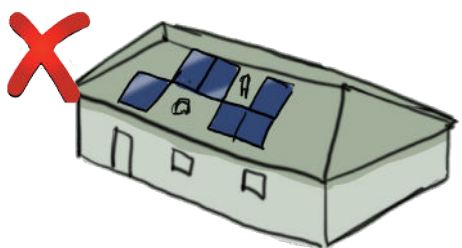
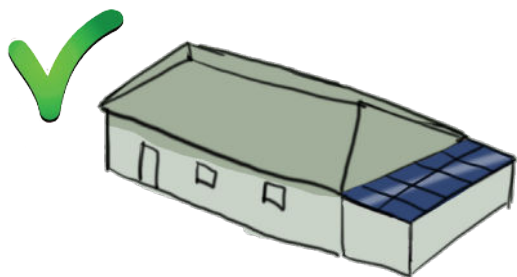
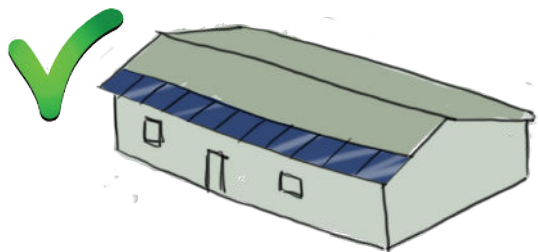
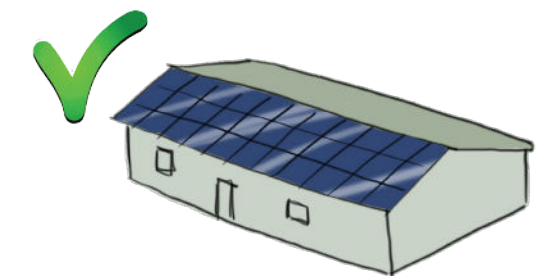
Les zones pavillonnaires se trouvent en périphérie des centres anciens, dans leur prolongement, dans les pentes, en bord de mer... Ces espaces contiennent des **bâtiments moins caractéristiques que le bâti traditionnel corse** et aux formes répétitives créant régulièrement des **points d'appels visuels depuis les belvédères connus du site**.

Principes

- Éviter la banalisation de ces espaces, composer avec l'architecture en place pour éviter de rendre plus prégnant le bâtiment avec l'installation solaire.
- Respecter les volumes architecturaux par des implantations qualitatives.
- Limiter les installations disparates pour prévenir d'une éventuelle sur-complexification des paysages de zones pavillonnaires.

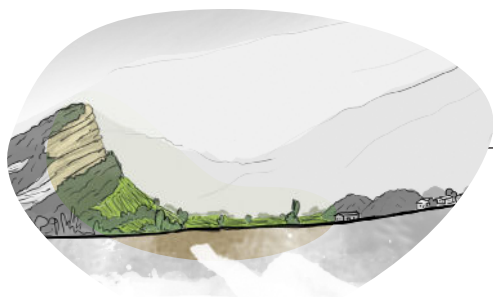
Recommandations

- **Eviter les implantations isolées** sur la toiture, et la multiplication des éléments techniques : panneaux, paraboles, fenêtre de toit, climatisation.
- Pour les nouvelles constructions, **prévoir l'installation dès la conception** en l'intégrant au projet architectural.
- Prendre en compte les vues éloignées et les projets voisins, pour un langage similaire de panneaux au sein d'une zone pavillonnaire. **L'homogénéité des toitures est garante de la qualité architecturale et paysagère des lieux.**
- Dans le cas des toitures terrasses, **dissimuler les panneaux solaires** en les installant plus bas que les acrotères.
- Dans le cas de la création d'annexes, **utiliser le panneau photovoltaïque ou solaire thermique comme un matériau de composition** architecturale qui participe à sa cohérence avec le bâti hôte : ombrière, carport, auvent, garage, pergola, local technique ...
- Pour la mise en œuvre d'auvent ou pergola, **préférer un photovoltaïque laissant diffuser la lumière** (verrière). Opter pour des structures légères en acier ou une treille en bois brut pour porter les panneaux.



Les recommandations émises pour les périphéries des centres anciens sont applicables pour les zones pavillonnaires.





LES BÂTIMENTS ISOLÉS AU SEIN DES ZONES AGRICOLES ET DU VIGNOBLE

Caractéristiques

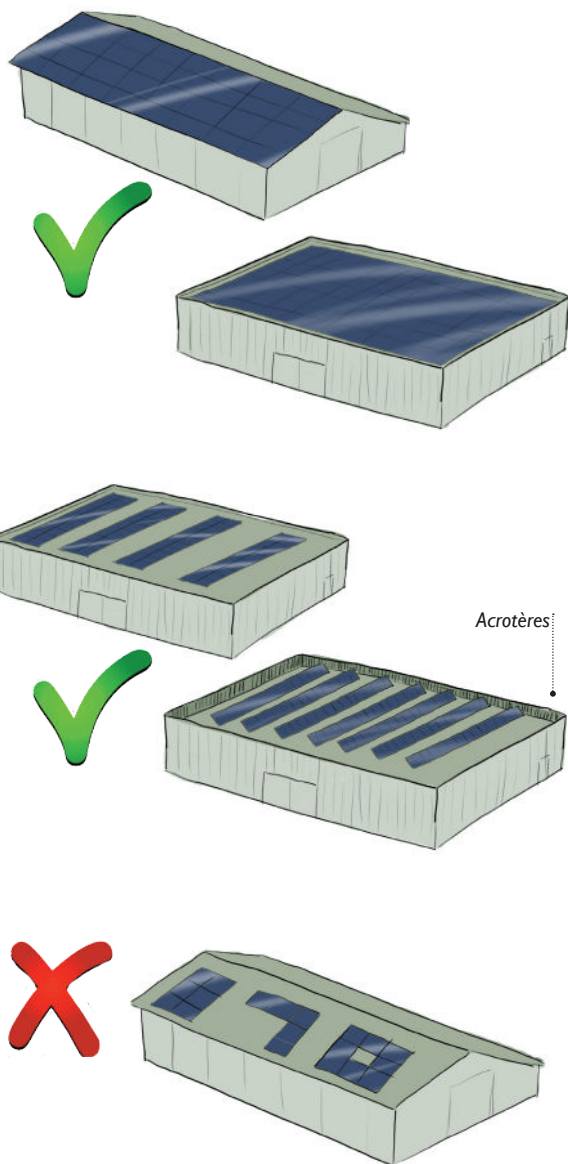
Cette typologie contient des bâtis isolés déconnectés des villages dans les pentes et la plaine viticole. Elle se compose de bâtiments agricoles, caves, hébergements touristiques, hangars... Ces bâtis présentent souvent des grands volumes à l'architecture récente avec une hétérogénéité de formes et d'aspect dans leur bâtis et leurs abords. On note également, par endroit, des maisons à forte valeur patrimoniale.

Principes

- La mise en œuvre d'un projet correspond à l'usage et aux besoins strictement agricoles ou viticoles.
- La préservation du bâti ancien de toute installation qui modifierait son identité architecturale. Le recours aux annexes est envisageable, quand celles-ci sont existantes.
- La prise en compte du développement et de la multiplication des installations sur toitures, pour mener un projet cohérent avec le territoire.

Recommandations

- Privilégier l'insertion des projets solaires **dans les volumes existants** et la couverture de **toute la surface de toiture** de panneaux solaires de rive à rive et du faîtage à l'égout. Dans le cas d'une impossibilité d'une couverture totale pour des raisons de sécurité ou d'entretien, venir compléter la bande non recouverte de la toiture par une imitation, dans les mêmes teintes ou matériaux que les panneaux.
- Dans le cas des toitures terrasses, **dissimuler les panneaux solaires** en les installant plus bas que les acrotères.
- Profiter de la mise en œuvre d'une toiture solaire pour **renforcer l'intégration du bâti dans le paysage** et apporter de la qualité architecturale : variation des lignes de toit, enrichissement de la composition des façades, peinture du pan non recouvert dans la même teinte que l'installation pour unifier le bâtiment.
- Envisager de **modifier la couleur de la toiture d'origine** pour s'adapter à la couleur des équipements solaires. A privilégier uniquement pour les programmes à vocation artisanale ou agricole.
- L'interdiction du recours aux modèles standards banalisant les lieux (panneaux, hangars ...).
- **Privilégier l'accompagnement par un architecte** pour des projets d'ampleur ou innovant, garantissant la prise en compte de la charte paysagère et architecturale.

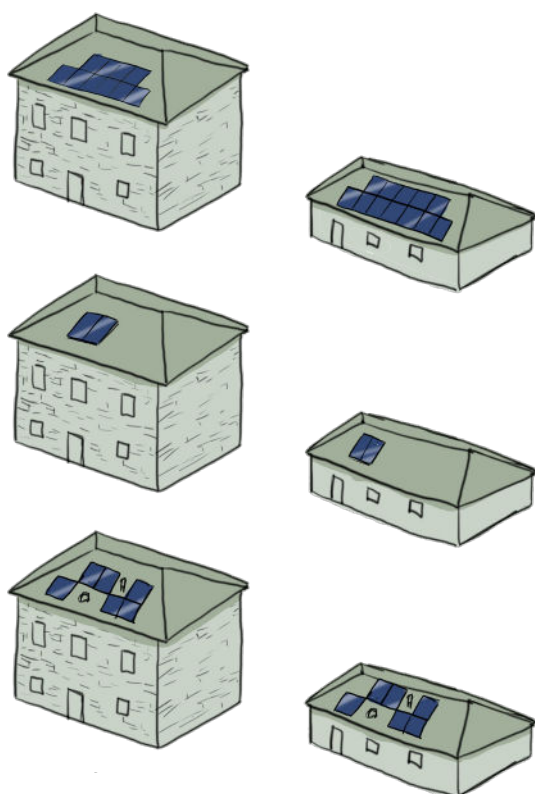


Pour les maisons à forte valeur patrimoniale au sein des zones agricoles et du vignoble, les recommandations émises pour les périphéries des centres anciens sont applicables.

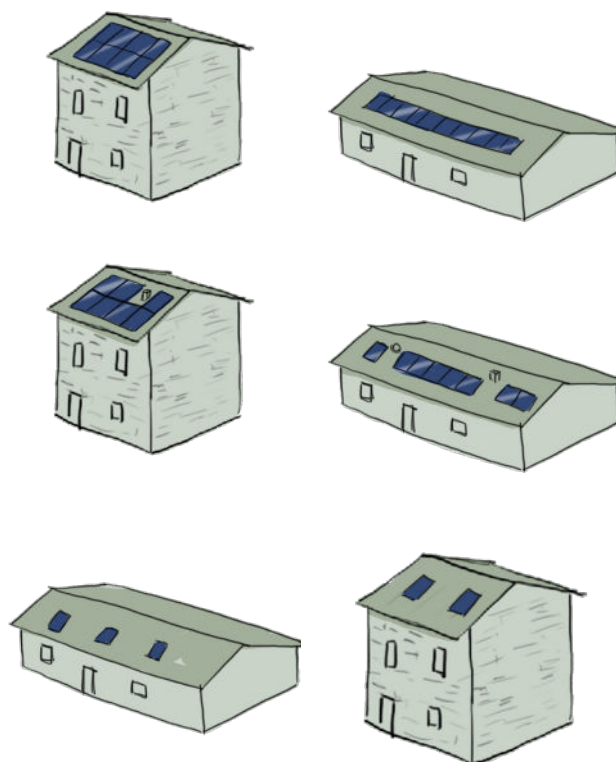


Synthèse des implantations à éviter et à privilégier au sein du Grand Site

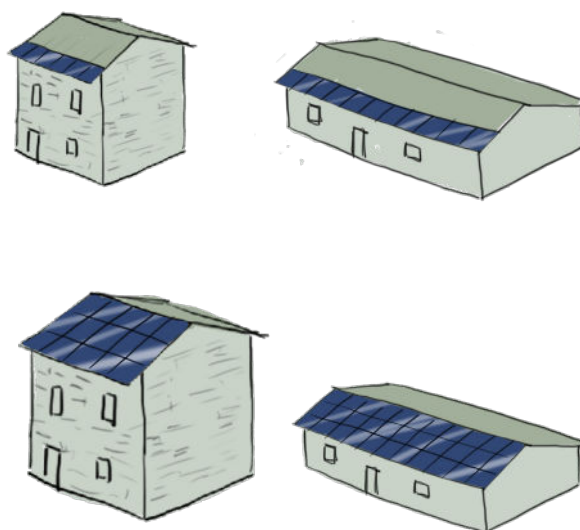
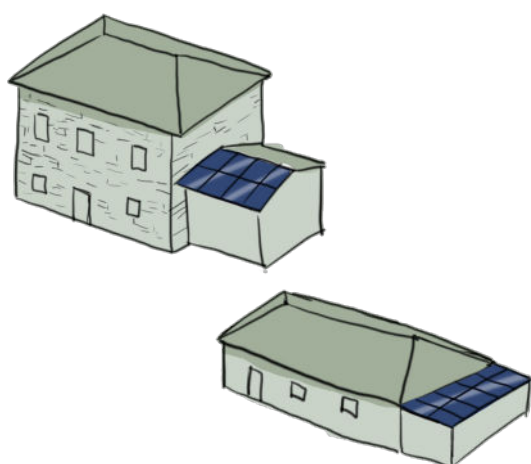
TOITS 4 PANS



TOITS 2 PANS RÉGULIERS



Exemples d'implantations de panneaux solaires non souhaitées dans l'ensemble des typologies paysagères qui composent le Grand Site. Trop complexes de lecture, elles dégradent l'architecture du bâti hôte et par extension le paysage. En attirant l'œil, ces implantations concurrencent visuellement les autres composantes du paysage. Si celles-ci ne sont visibles de nulle part, elles peuvent s'envisager.



Exemples d'implantations de panneaux solaires pouvant s'envisager dans le Grand Site. Les couvertures complètes et le recours aux annexes : pergola, garage, remise, peuvent le plus souvent s'insérer qualitativement au sein des typologies paysagères du Grand Site.



DÉPOSER SON PROJET

LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONCERTATION DU GRAND SITE

La commission d'accompagnement et de concertation du Grand Site de France de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent est à destination des porteurs de projets. Elle réunit le syndicat mixte du Grand Site, les élus, le syndicat des vignerons, le CAUE, l'AUE, l'OEC et les services de l'Etat (DDT, DREAL, UDAP). La commission est chargée de la mise en œuvre de la Charte paysagère, architecturale et environnementale. Elle apporte une ingénierie éclairée aux porteurs de projet en les accompagnant et en les conseillant durant l'élaboration de leur projet, en leur délivrant un avis et des recommandations, de préférence en amont du dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable). Elle se réunit mensuellement et donne les avis aux porteurs de projet la semaine qui suit la commission.

COMMENT FAIRE APPEL A LA COMMISSION ?

La Commission d'Accompagnement et de Concertation (CAC) du Grand Site de France fonctionne comme un guichet unique qui permet de s'assurer de la qualité du projet et de sa conformité à la Charte paysagère, architecturale et environnementale du Grand Site, avant le dépôt du dossier d'urbanisme en mairie. Après validation par la CAC, le dossier peut être plus aisément déposé en mairie, et son instruction par les services de l'Etat (qui ont eu connaissance du projet en amont), s'en trouve facilitée.

Où déposer son dossier :

Par mail à l'adresse suivante :
a.orsini@gsfconcadoru.fr



Les pièces à fournir :

- un plan de situation localisant le projet,
- un plan cadastral avec le numéro de parcelle,
- une description générale et un plan de l'état existant,
- une description du projet et un plan du projet (nature, destination, impacts, teintes et matériaux envisagés, principes de pose des panneaux, etc.).

Pour les projets en site classé, fournir des photomontages depuis les points panoramiques du Grand Site ainsi que depuis les abords du projet, ils sont indispensables pour un passage en Conseil des sites.

Les illustrations à produire :

En dessinant directement les panneaux solaires sur la photographie, il est possible d'estimer la prégnance visuelle de son projet depuis les lieux clés du site et de faire évoluer le projet si nécessaire. Il ne s'agit pas nécessairement de réaliser un dessin parfait, l'essentiel est de **pouvoir se rendre compte de l'impact du projet sur le paysage**.



Les simulations même lorsqu'on ne sait pas dessiner ou utiliser les outils de photomontages sont essentielles pour l'instruction des demandes d'urbanisme. Sans elles, il est très difficile d'appréhender le projet.

Suite du dossier :

- S'il y a beaucoup de recommandations, la commission peut demander au porteur de projet de présenter à nouveau son dossier (la commission n'émet pas de refus puisqu'elle joue un rôle de conseil et d'accompagnement)
- S'il y a des recommandations d'ordre général, le porteur de projet est prié de les intégrer à son projet (pas de démarche supplémentaire, il peut déposer son projet en mairie si ce n'est pas déjà fait)



Projets collectifs : une solution alternative à envisager

Les projets collectifs constituent une alternative intéressante pour développer des projets solaires au sein du Grand Site. Les projets mutualisés permettent de choisir le ou les sites d'implantation en fonction du contexte paysager et architectural. Il est ainsi possible de préserver les toitures patrimoniales et de disposer d'une énergie renouvelable. Les projets collectifs semblent ici à prioriser pour les habitants dans les centres anciens patrimoniaux où la mise en œuvre de panneaux solaires est fortement contrainte.

Ressources complémentaires - Partenaires

- Le **Syndicat Mixte du Grand Site de Conca d'Oru**, vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent
- L'**Agence d'aménagement durable**, d'urbanisme et d'énergie de la Corse
- **DREAL** Corse, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
- **UDAP** de la Haute Corse, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
- **CAUE** de Corse, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- **DDT** Haute-Corse, Direction Départementale des Territoires
- **Les communes** du Grand Site de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent : Barbaggio, Farinole, Patrimonio, Poggio-d'Oletta, Saint-Florent, Oletta

Ressources bibliographiques

- Réseau des Grands Sites de France, concilier paysage et transition énergétique dans les Grands Sites de France, Stratégies et méthode, 2025, 52 pages. Accessible en ligne : <https://www.grandsitedefrance.com/nos-themes/transition-energetique>
- Ministère de la Culture, Guide de l'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires, 2023, 37 pages. Accessible en ligne : <https://urlr.me/sEZ7tx>
- Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2026, accessible en ligne : <https://www.economie.gouv.fr/ppe-3-programmation-pluriannuelle-de-lenergie>
- Réseau Energia Nostra, l'autoconsommation collective - L'essentiel pour réussir un projet d'autoconsommation collective photovoltaïque en Corse, 2023, 8 pages.
- ENSP, Chaire Paysage Energie, Imagier paysage-énergie. 2022



Pour plus d'information sur le contenu, l'emploi
et l'application de la Charte :

Syndicat Mixte du Grand Site de France Conca d'Oru, vignoble de
Patrimonio - golfe de Saint-Florent

11, avenue Jean Zuccarelli
20 200 Bastia

04.95.55.28.20 - contact@gsfconcadoru.fr
<https://www.grand-site-concadoru.fr/>

